

Meaux Escalade

Règlement spécial crise sanitaire COVID-19

Ce règlement vient compléter le règlement général du club dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

1. Accueil des adhérents :

- La capacité de la salle sera de 40 personnes maximum avec inscription obligatoire sur le site :
 - 30 personnes sur les voies de difficultés avec cordes
 - 8 personnes dans le bloc
 - 2 surveillants de créneau
- Les grimpeurs évoluent sous leurs propres responsabilités en autonomie. Le club ne peut pas encadrer un cours (les cours encadrés sont limités à 10 personnes).

2. Hygiène et désinfection des mains :

- Désinfection des mains à l'entrée et à la sortie de la salle.
- Désinfection des mains avant et après chaque voie ou chaque bloc.
- Le club mettra à disposition du gel hydroalcoolique mais nous vous demandons également de ramener le vôtre.
- Le port d'un t-shirt est obligatoire.
- Port du masque obligatoire dans la salle et pendant l'escalade.
- Être pieds nus est interdit. Chaussures obligatoires pour assurer.

3. Consignes générales :

- Inscription obligatoire sur un registre à l'arrivée dans la salle (nom, prénom, téléphone, heure d'arrivée et de départ).
- Signature du présent règlement covid-19 qui s'ajoute au règlement intérieur.
- Les vestiaires sont fermés.
- Les grimpeurs viennent directement en tenue de sport propre. Celle-ci doit être lavée après chaque séance.
- Laisser toujours une ligne entre 2 grimpeurs dans la difficulté. Distance d'1m minimum entre les assureurs.
- La distanciation physique est de 2 m de distance entre grimpeurs dans le bloc et dans les voies.

4. Matériel :

- Pas de magnésie en poudre ou en boule. Magnésie liquide à base d'alcool recommandée.
- Chaque grimpeur vient avec masque, mouchoir, gel hydroalcoolique.
- Pas d'échange de matériel ou d'objet entre pratiquants pendant la séance (ou sans désinfection préalable). Le matériel d'escalade est personnel.
- Les bouteilles d'eau, gourdes sont individuelles et marquées au nom du grimpeur.
- Les sacs des grimpeurs ne doivent pas être en contact les uns avec les autres (1 m de distance entre les sacs).

Usage des cordes :

- Des cordes seront installées à demeure en moulinette dans les voies d'initiation avec un mousqueton. Merci de vous encorder avec le mousqueton.
- Pour grimper en tête : Le pratiquant utilise sa corde personnelle qu'il amène pour la séance. Celle-ci est strictement personnelle ou partagée avec les membres d'un même foyer. Veiller à ce que la longueur de corde soit suffisante pour la SAE (30 m pour le grand dévers).
- En tête, Il est strictement interdit de mettre la corde dans la bouche pour faciliter le clippage d'une dégainé.
- Obligation de se laver les mains avant et après chaque utilisation de la corde (grimpeur et assureur).

5. Surveillant de salle :

- Le responsable de séance porte obligatoire un masque, il se lave très régulièrement les mains. Il vérifie l'enregistrement des personnes présentes, rappelle les grimpeurs présents au respect des gestes barrières. Il fait signer le règlement Covid-19.
- Lorsqu'il observe des problèmes il doit intervenir et rétablir une situation sûre et conforme aux gestes barrières et au concept de distanciation physique.
- Il se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle si le nombre de 40 personnes est atteint.
- Il se réserve le droit d'inviter les adhérents qui ne respecte pas le protocole sanitaire à cesser l'activité et à quitter la salle.

Date : ____ / ____ / _____

Signature :

Nom prénom : _____